



## Les dernières infos

**France** (Homoparentalité)

### La France devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour un refus d'agrément

Le 14 mars 2007, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) statuera sur l'affaire opposant l'État français à Emmanuelle B., une institutrice célibataire à qui l'agrément pour adoption avait été refusé par le conseil général du Jura en 1998, à cause de son orientation sexuelle. Les motifs évoqués étaient un «*défaut de repères identificatoires dû à l'absence d'image ou de référent paternel*» et une «*ambiguïté de l'investissement de chaque membre du foyer par rapport à l'enfant accueilli*». Ce refus avait été annulé par le tribunal administratif en février 2000 – décision cassée par la suite par la cour administrative d'appel de Nancy en décembre 2000. Après un recours auprès du Conseil d'État ayant mené à un refus en juin 2002 (*lire Quotidien du 6 juin 2002*), Emmanuelle B. a décidé de déposer un ultime recours devant la CEDH en décembre 2002. Le dossier y sera examiné par la Grande chambre composée de 17 juges. La CEDH a déjà statué en 2001 dans un dossier similaire opposant l'État français à Philippe Fretté (*lire Quotidien du 26 février 2002*). À l'époque, la Cour avait estimé – à quatre voix contre trois – que bien que le refus d'agrément pour adoption constitue une discrimination, celle-ci n'était pas incompatible avec un État démocratique «*Aujourd'hui, nous disposons de nombreuses études scientifiques sur le sujet. De plus, plusieurs pays européens autorisent l'adoption par des couples de même sexe. Cet argument n'est plus valable*», estime Me Caroline Mécarry, avocate d'Emmanuelle B. L'État français n'a pour l'instant fait aucune observation concernant ce dossier.

*Lire aussi Têtu n°66.*

Copyright tetu.com

par Taina Tervonen

Info du 20 octobre 2006

#### Et aussi...

- (07/03/2002) Adoption: la "LDH" dénonce un "recul inquiétant des droits".
- (06/06/2002) Le Conseil d'État reste sur ses positions homophobes
- (10/06/2002) Pas d'appel dans l'affaire Fretté

#### Infos précédentes

- Le congé de paternité ouvert aux lesbiennes?
- Le président et ses ministres multiplient les déclarations homophobes
- Adoption: Madonna s'explique
- Keira Knightley enfin lesbienne?
- 58% des Israéliens donneraient la possibilité aux couples du même sexe d'élever des enfants
- Le pape appelle l'Église italienne à s'opposer à tout pacte d'union civile

#### Les autres infos du jour

- **France** (Législation)  
L'Assemblée nationale rejette l'égalité fiscale entre tous les couples
- **France** (Politique)  
L'UMP prépare la candidature de Christian Vanneste aux législatives
- **États-Unis** (Coming-out)  
Un acteur de la série «Grey's



Recherchez une info :



## Les dernières infos

**France** (Homoparentalité)

### Le Conseil d'Etat reste sur ses positions homophobes

Robert Wintemute, l'avocat de Philippe Fretté, avait beau qualifier la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) en février dernier de "*victoire morale*" (lire *Têtu* n° 66), le Conseil d'Etat n'en reste pas moins sur ses positions. Par une décision rendue publique hier, mercredi 5 juin, la Section du contentieux du Conseil d'Etat a rejeté la requête de Mlle B., institutrice dans le Jura, qui demandait l'annulation de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nancy. Cet arrêt du 21 décembre 2001 donnait raison au président du conseil général du Jura qui avait refusé à Mlle B. l'agrément en vue de l'adoption d'un enfant. Parmi les motifs invoqués, le "*défaut de repères identificatoires dû à l'absence d'image ou de référent paternel*" et "*l'ambiguïté de l'investissement de chaque membre du foyer par rapport à l'enfant accueilli*", ambiguïté qui n'aurait bien sûr pas l'air d'être si les couples de même sexe pouvaient adopter ensemble. D'autant que sa "*relation homosexuelle stable*" et "*ses orientations sexuelles*" (sic) ont évidemment été prises en compte "*au regard des besoins et de l'intérêt d'un enfant adopté*". Dernier argument de la Cour approuvé par le Conseil d'Etat: Mlle B. "*eu égard à ses conditions de vie et malgré des qualités humaines et éducatives certaines, ne présentait pas des garanties suffisantes sur les plans familial, éducatif et psychologique*". En revanche, personne ne remet en cause ses garanties sur le plan éducatif quand il s'agit de ses élèves, Mlle B. étant institutrice. Le Conseil d'Etat persiste et signe et aurait tort de se priver puisque la CEDH estime que la France a le droit de faire preuve de discrimination envers les adoptants potentiels lorsqu'ils sont homosexuels. "*Cet arrêt, après celui de la Cour Européenne en février dernier, va libérer de tout scrupule les départements qui n'osaient pas refuser un agrément pour adopter au seul motif de l'orientation sexuelle,*" s'inquiète Martine Gross, co-présidente de l'Association des parents et futurs parents gay et lesbiens (APGL). "*Des candidats se voient maintenant opposer un refus alors que les services sociaux n'avaient émis aucune réserve dans leurs rapports... Cette situation ne peut qu'encourager la dissimulation. Un décret pour interdire d'alléguer l'orientation sexuelle comme motif de refus d'agrément devient urgent, plusieurs partis politiques s'y sont engagés. En attendant, l'APGL encourage tous ceux et toutes celles qui sont victimes de cette discrimination à recourir aux tribunaux administratifs, au Conseil d'Etat et à la Cour européenne des droits de l'Homme, jusqu'à ce que la jurisprudence évolue.*" Le jour où l'on acceptera, comme de nombreux autres pays l'ont fait, qu'il vaut mieux des parents qui s'aiment, quelle que soit leur orientation sexuelle, que pas de parents du tout, on sera sauvé. Copyright tetu.com

par Judith Silberfeld

### Infos précédentes

- Le congé de paternité ouvert aux lesbiennes?
- Le président et ses ministres multiplient les déclarations homophobes
- Adoption: Madonna s'explique
- Keira Knightley enfin lesbienne?
- 58% des Israéliens donneraient la possibilité aux couples du même sexe d'élever des enfants
- Le pape appelle l'Église italienne à s'opposer à tout pacte d'union civile

Info du 6 juin 2002

### Les autres infos du jour

- **France** (Société)  
"La famille en péril?"
- **France** (Tetu.com)  
Appel à témoins urgent : participez à notre forum "actif-passif" dans le prochain "Têtu" !
- **France** (Éducation)  
Mauvais point pour le Rectorat réunionnais